

22/10/2017 *Corse Matin*

Campà in Lumiu : permettre aux jeunes d'accéder au logement

À Lumiu, la résidence secondaire a pris le dessus et l'accès au logement est de plus en plus difficile pour les jeunes. Pour répondre à cette demande croissante, la municipalité a mis en place le projet Campà in Lumiu. Un programme d'accession à la propriété pour les primo-accédants qui vise à mettre à disposition des biens clé en main à un prix défiant toute concurrence. "Depuis longtemps, la pression immobilière est importante et les jeunes n'ont plus accès au logement, c'est un besoin important", explique Étienne Suzzoni, le maire du village.

Les terrains de Sant'Amroggiu (Campà Inseme 1) et Schinali (Campà Inseme 2) ont été choisis pour répondre à ce projet, chacun pouvant accueillir entre 20 et 25 habitations individuelles.

Un chantier dont l'investissement s'élève à près de 600 000 euros. Les parcelles seront commercialisées en janvier 2018 et les travaux devraient commencer six mois plus tard. Ainsi, hier matin, le préfet et sous-préfet de Haute-Corse, les différents élus ainsi que les représentants de Demeures Corses se



Jean-Nicolas Antoniotti, président de Demeures Corses, l'entreprise de construction retenue pour réaliser le projet, expose la marche à suivre. /PHOTO M.-S. A.

sont réunis à la mairie de Lumiu pour signer ce contrat en faveur des primo-accédants. "Les enjeux sont cruciaux, toute opinion politique confondue. Cette opération a été votée à l'unanimité, ce qui montre un consensus fort", précise Gilles Simeoni, président du conseil exécutif.

Lutter contre la spéculation

Un tiers du programme ven-

dra des biens à moins de 210 000 euros, deux tiers à moins de 240 000 euros et le reste sera au prix du marché. Des prix "accessibles" à plus de jeunes qui devront en contrepartie respecter des clauses de résidence principale.

Un moyen de lutter contre la spéculation. "La valeur réelle des biens sur le marché sera de deux fois et demie le prix d'achat, donc un décret anti-spéculatif sur 20 ans sera

signé par les nouveaux propriétaires", indique le maire.

Un éco-village

La quarantaine de maisons individuelles sera totalement adaptable à chaque cas suivant les besoins des propriétaires. "Cependant, il y aura une unité architecturale", précise Jean-Nicolas Antoniotti, président de Demeures Corses, l'entreprise de construction qui a été retenue à l'unanimité par le conseil municipal de Lumiu pour réaliser le projet.

Pour respecter cette unité, la commune a adhéré à la charte des opérations Habitat et qualité de vie également connue sous le nom Alloghju è Benistà.

En plus du côté environnemental, le label mise sur l'aspect sociétal et l'esprit de village. "Un modèle qui peut et qui doit être généralisé à l'ensemble des communes", conclut le président du conseil exécutif.

A.-S. PASSALRONI

Quels sont les critères de sélection ?

Le mécanisme d'attribution est basé sur trois critères principaux qui rapportent un certain nombre de points. Toute personne qui est locataire et qui peut justifier d'une résidence principale et permanente sur la commune de Lumio bénéficiera de 50 points. Un rattachement familial ou salarial sera également pris en compte. La démarche étant de favoriser l'accès au logement pour les jeunes, les demandeurs seront traités en fonction de leur âge et les familles avec enfants seront privilégiées. Les ménages disposant de ressources limitées seront également favorisés. Pour s'inscrire, il suffit de déposer sa candidature sur le site internet de la mairie de Lumio. Les dossiers seront ensuite vérifiés par une commission technique d'évaluation des critères d'éligibilité et les candidats seront classés par points pour définir l'ordre de choix des terrains. Dans l'éventualité d'une égalité, un tirage au sort sera organisé sous le contrôle d'un huissier.

A.-S. P.